

N° CP **6e/86-06**
Séance du **13 JUIL. 2006**

**DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL GENERAL AU SEIN DE LA
COMMISSION LOCALE D'INFORMATION ET DE SURVEILLANCE (CLIS)
POUR LE SITE DE L'USINE D'INCINERATION D'ORDURES MENAGERES (UIOM)
DE SAUSHEIM**

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux
compétences de la Commission Permanente,

VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

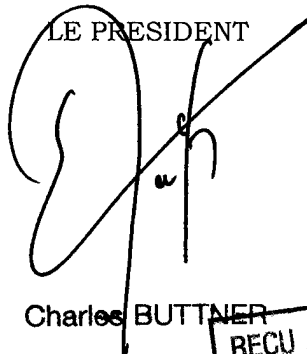
- ❖ désigne son représentant à la Commission locale d'information et de surveillance
(CLIS) de Sausheim en la personne de M. Bernard NOTTER.

Acte certifié exécutoire
Réception par le Préfet **1.8. JUIL. 2006**
Publication **2.1. JUIL. 2006**.....
Pour le Président du Conseil Général
et par délégation




Ludovic LIONS

LE PRESIDENT


Charles BUTTNER

REÇU A LA PRÉFECTURE
18 JUIL. 2006

Adopté

.....voix contre
.....abstentions